

## **Représentation du Département dans les commissions institutionnelles et organismes extérieurs**

Désignation par l'assemblée départementale en application de l'article L.3121-23  
du Code général des collectivités territoriales

*(Sous le terme générique d'élue ou de conseiller départemental, il convient d'entendre la désignation d'élue et/ou d'élue et de conseillère départementale et/ou de conseiller départemental)*

### AGRICULTURE

#### **.Organismes institutionnels**

##### ***.Lycée professionnel agricole de Capou – Conseil d'administration***

Le code rural et de la pêche maritime articles (R. 811-12 et R. 811-17) organise la représentation du Département dans les conseils d'administration des lycées professionnels agricoles en charge notamment de la formation générale, technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Une suppléance est organisée.

Un conseiller départemental titulaire et un suppléant sont à désigner.

Titulaire	Suppléant
Catherine BOURDONCLE	Liliane MORVAN

##### ***.Commission départementale d'aménagement foncier***

Pour l'aménagement du territoire, la gestion foncière et la mise en valeur des espaces naturels ruraux (remembrements), le Conseil départemental institue une commission d'aménagement foncier (articles L.121-8 et R.121-7 du code rural et de la pêche maritime), au sein de laquelle siègent quatre conseillers départementaux.

Le Département y est représenté par quatre titulaires et quatre suppléants.

Titulaires	Suppléants
Jérôme BEQ	Dominique SARDEING
Jean-Luc DEPRINCE	Alain BELLOC
Liliane MORVAN	Christian ASTRUC
Véronique COLOMBIÉ	Jean-Philippe BÉSIERS

##### ***.Comité d'orientation régional pastoralisme – chambre d'agriculture Occitanie***

La chambre régionale d'agriculture d'Occitanie réunie le 7 décembre 2020 a décidé la mise en place du « Comité d'orientation régional pastoralisme ».

Ce comité aura pour objet de préparer les travaux des instances délibérantes de la chambre en associant les contributions de partenaires externes au réseau consulaire.

Le Département est membre du comité en tant que collectivité territoriale en charge de politiques publiques liées à l'objet du comité.

Un élu est désigné par l'assemblée départementale pour siéger dans cet organisme.

Titulaire
Jérôme BEQ

**.Organismes associatifs et d'intérêt départemental****.Association départementale d'organisation de manifestations agricoles – ADOMA**

Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, l'association apporte son concours à diverses manifestations à l'intention du secteur agricole et para-agricole sur les plans technique, économique et social. Sont membres de droit, à titre consultatif, les collectivités locales allouant une subvention.

Deux conseillers départementaux titulaires sont à désigner.

Titulaires
Jean-Luc DEPRINCE
Catherine BOURDONCLE

**.Association de lutte contre les maladies animales – ALMA**

Régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association modifiée et les statuts de l'association, l'association a pour mission de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux domestiques. Le Conseil départemental est membre de l'association et est représentée à l'assemblée générale par un élu.

Titulaires
Jean-Claude BERTELLI

**.Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires – ADEFPAT**

L'association (statut loi 1901) a pour mission de conforter les stratégies de développement territorial en mobilisant la ressource humaine selon la démarche formation-développement. Elle contribue à faciliter l'émergence des projets économiques, sociaux et culturels et organise en actions de formation, les problématiques de développement. Le Département est membre de l'assemblée générale et dispose d'une voix.

Un conseiller départemental et un suppléant sont à désigner.

Titulaire	Suppléant
Emmanuel CROS	Liliane MORVAN

**.Fédération des coopérations d'utilisation de matériel agricole - CUMA**

Sur le fondement de la loi 1901 sur les associations et des articles R521-9 et R522-1 Code rural et de la pêche maritime, la fédération a notamment pour objet de représenter et de promouvoir les CUMA, de mettre en œuvre la politique de développement agricole, de produire à l'échelon départemental une offre de formation.

Le Département y est représenté par deux titulaires.

Titulaires
Jean-Luc DEPRINCE
Jérôme BEQ

**.Centre d'expérimentation fruits et légumes - CEFEL**

Il s'agit du Centre d'expérimentation en Fruits et Légumes du bassin Sud-Ouest. La gestion du CEFEL est faite par les producteurs qui décident, en comité de pilotage par thème, des programmes d'expérimentation. Le Département participe au financement du programme d'expérimentation du CEFEL. A ce titre, le Département désigne deux conseillers départementaux titulaires.

Titulaires
Liliane MORVAN
Véronique COLOMBIÉ

.Organismes caducs

.Comité départemental de l'hydraulique . Créé par la délibération du 30 mai 1984, le comité avait pour mission la gestion des orientations et des arbitrages des projets collectifs ou individuels liés à la politique d'investissement en hydraulique agricole dans le département. Son organisation n'apparaît plus adaptée à l'examen de la problématique des équipements hydrauliques.

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>
----------------------------------

<b>.Organismes institutionnels</b>
------------------------------------

**.Établissement Public Foncier d'État d'Occitanie**

Créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008, l'établissement est habilité à procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. Les treize départements de la Région Occitanie sont représentés et dispose d'un siège au conseil d'administration.

Un conseiller départemental et un suppléant sont à désigner.

Titulaire	Suppléant
Marie-Claude NÈGRE	Alain BELLOC

**.Observatoire départemental d'équipement commercial**

Sur le fondement des dispositions des articles A. 750-6 et suivants du code du commerce, un observatoire départemental d'équipement commercial est installé dans chaque département. L'observatoire réunit les différents acteurs locaux : collège des élus locaux, collège des représentants des activités commerciales et artisanales et collège des représentants des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métier et de l'artisanat. Au sein du collège des élus locaux figurent deux conseillers départementaux appartenant à deux arrondissements différents. Deux élus suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les élus titulaires.

Titulaires	Suppléants
Christiane LE CORRE	Bernard PÉCOU
Jean-Luc DEPRINCE	Dominique SARDEING

**.Comité de massif du Massif-Central**

Le Comité de massif du Massif Central est une instance de consultation créée par la loi du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne. Le comité de massif est composé notamment des conseillers départementaux désignés par chacune des Assemblées parmi ceux élus dans un canton situé en tout ou partie dans le massif. Le département de Tarn-et-Garonne dispose d'un siège à l'Assemblée plénière en raison de l'appartenance du canton Quercy Rouergue au Massif.

Un élu du canton Quercy Rouergue est à désigner pour représenter le Département dans cet organisme.

Titulaire
Emmanuel CROS

**.Organismes associatifs et d'intérêt départemental****.Association des territoires traversés par la ligne grande vitesse (LGV)**

L'association a pour objet d'agir de façon coordonnée entre les collectivités membres dans le but de mieux appréhender les impacts de la LGV sur les territoires traversés par cette infrastructure. En qualité de membre de l'Association et conformément aux statuts, le Conseil départemental dispose de deux délégués le représentant à l'assemblée générale. Deux élus sont à désigner.

Titulaires
Alain BELLOC
Bernard PÉCOU

**.Association Occitanie Europe**

L'association Occitanie Europe a pour objet d'informer ses membres sur les politiques et programmes européens, de les représenter auprès des instances européennes et de créer un réseau de coopération commun aux membres. Elle regroupe 24 membres qui sont en majorité des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale dont le Département de Tarn-et-Garonne.

Un élu titulaire ainsi qu'un élu suppléant sont à désigner.

Titulaire	Suppléant
Christiane LE CORRE	Marie-Claude NÈGRE

### **. Société d'économie mixte d'aménagement de Tarn-et-Garonne-Semateg**

Initialement créée pour procéder à toute étude et réalisation d'opérations d'aménagement, la société a vu ses activités reprises par le Département (délibération du 19 octobre 2016). Si le processus de dissolution de la société est engagé, il n'est pas juridiquement arrivé à son terme. Il convient donc de désigner au sein de l'assemblée départementale huit conseillers qui en plus du Président du Conseil Départemental siègeront au conseil d'administration de la société pour en finaliser la dissolution.

	Titulaires
9 conseillers départementaux titulaires et désignés par l'assemblée départementale	Michel WEILL
	Marie-Claude NÈGRE
	Alain BELLOC
	Emmanuel CROS
	Anne IUS
	Valérie RABAULT
	Catherine BOURDONCLE
	Jean-Luc DEPRINCE
	Jean-Claude BERTELLI

Si le Président du Département veut y siéger il doit être candidat

### **Société d'économie mixte E-TERA – numérique Tarn**

Par une délibération du 14 novembre 2000, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne a décidé de participer en association avec le Département du Gers, du Lot et du Tarn au capital de la Société d'économie mixte (SEM) E-TERA pour l'étude, le développement, l'exploitation et la maintenance de réseaux de télécommunication.

En application des dispositions des articles L. 1521-1, L.1524-5 et suivants du code général des collectivités territoriales qui organisent la représentation des collectivités territoriales actionnaires au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte, le Département dispose d'un siège. Un conseiller départemental est à désigner.

Titulaire
Catherine BOURDONCLE

#### **.Organismes caducs**

##### *.Centre de ressources et d'échanges sur les affaires européennes*

Le Département a adhéré à cet organisme par une délibération de l'assemblée départementale du 21 novembre 1994. Ce service permettait aux Départements pour leurs domaines de compétence de bénéficier de l'actualité liée aux affaires européennes. Il n'est désormais plus actif.

##### *.Comité de pilotage départemental « très haut débit »*

Le comité a été créé par une délibération de l'assemblée départementale du 18 novembre 2010. Il était chargé d'animer la mise en place du schéma directeur d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne (SDAN). Le comité de pilotage départemental « très haut débit » a cessé de fonctionner lorsque le SDAN a été adopté.

##### *.Commission d'adaptation du commerce rural*

Créé initialement par le décret n°92-952 du 3 septembre 1992 fixant les règles d'orientation et de fonctionnement des fonds locaux d'adaptation du commerce rural, ces fonds ont été depuis supprimés. Ils constituaient un dispositif d'appoint des fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce. La disparition de ces derniers a été actée par le projet de loi de finances de 2019, ce qui a supprimé de fait les commissions d'adaptation du commerce rural.

**CULTURE -HISTOIRE****.Organismes départementaux et interdépartementaux****.AMASSADA – Conseil de développement de la langue et de la culture occitane**

Créée en 2009 à l'initiative du Conseil régional, sous l'intitulé « AMASSADA » (assemblée en occitan) et à forme associative, le conseil de développement a pour mission d'assurer une concertation à l'échelle régionale et interrégionale entre les principaux acteurs publics et privés intéressés au développement de la langue et de la culture occitane, de travailler à la mise en œuvre et à la déclinaison territoriale d'une politique publique partenariale de développement de l'occitan en Midi-Pyrénées, et de prendre part et d'animer le dialogue interrégional, eurorégional et transfrontalier à l'échelle de l'aire occitane.

Le Département y désigne un titulaire et un suppléant.

Titulaire	Suppléant
Emmanuel CROS	Valérie RABAULT

**.Organisme institutionnel****.Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation**

Régi par les articles R. 613-5 et suivants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, le Conseil émet des vœux sous forme de délibérations sur la politique générale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et sur les modalités de l'action sociale de cet Office dans le département. Il est composé de plusieurs collèges avec notamment la présence d'un membre du conseil départemental au sein du premier collège.

Un élu est à désigner pour siéger à cet organisme institutionnel.

Titulaire
José GONZALEZ

**.Organismes associatifs et d'intérêt départemental****.Les Francas de Tarn-et-Garonne**

L'association (loi 1901) a pour mission de faciliter l'accès aux loisirs éducatifs et le partenariat dans une dynamique départementale. Elle accompagne les associations et les collectivités dans les politiques enfance-jeunesse. Elle anime également le mouvement d'éducation populaire à travers des rencontres de bénévoles et de professionnels. Le Département y désigne deux titulaires.

Titulaires
Dominique SARDEING
Nadine SINOPOLI

**.Éclaireurs et éclaireuses de France**

L'association (loi 1901) a pour mission d'assurer, au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux et de regrouper à cet effet les familles des louveteaux, éclaireurs et éclaireuses de France. Elle développe également, sur le plan départemental, le scoutisme laïque, et assure auprès des pouvoirs publics, la représentation des intérêts dont elle a la charge.

Le Département y désigne deux titulaires.

Titulaires
Dominique SARDEING
Nadine SINOPOLI

**.Association des amis de la médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne**

L'association (loi 1901) a pour objet d'aider au développement de la lecture publique et autres activités culturelles dans le département, en apportant son concours à la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne. Le Département y désigne un titulaire.

Titulaire
Patricia DUCASSÉ

**.Occitanie livre et lecture (anciennement Centre régional des lettres)**

Issu de la fusion entre le centre régional des lettres Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon livre et lecture, l'association a pour but de rassembler tous les professionnels pour un développement harmonieux et pérenne de la filière du livre sur notre territoire.

Le Département y est représenté par un titulaire et un suppléant.

Titulaire	Suppléant
Valérie RABAULT	Christiane LE CORRE

**.Organismes caducs**

Sont présentés ci-après les organismes devenus obsolètes :

*.FIC – Commission du fonds d'intervention culturelle.* Cette commission a été créée pour favoriser le développement culturel du département. Le Département désignait cinq titulaires, deux suppléants et le Président du Conseil Départemental en était membre.

*.Commission d'attribution des subventions pour la restauration du patrimoine vernaculaire.* La commission créée pour examiner les dossiers de demande de subvention dans le cadre de la restauration du patrimoine vernaculaire, comportait outre le Président du Conseil Départemental, quatre titulaires.

*.Commission de l'orgue.* Commission interne de l'ADDA (association départementale de développement des arts). Régie par une délibération du 17 juin 1991 relative à la désignation d'un représentant du Conseil Départemental. Cette commission a été créée au sein de l'ADDA dans le cadre de l'opération « orgues en Tarn-et-Garonne ». Le Département désignait un titulaire.

**.Commission des sites**

Créée par une délibération d'assemblée du 10 novembre 1994, la commission avait pour mission de faire vivre l'Abbaye de Belleperche et d'élaborer une politique départementale d'accompagnement et de soutien à l'animation du patrimoine départemental. Le Département désignait neuf titulaires et le Président du Conseil Départemental en était membre.

**ECONOMIE**

**.Organismes caducs**

Suite à la promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, la compétence attribuée au Département en matière d'intervention économique a été réduite ce qui a engendré le retrait du Département dans les organismes extérieurs listés ci-après :

*.Comité départemental « avenir entreprises »* : créé par une délibération de l'assemblée départementale du 16 novembre 2007, le comité était associé au dispositif des interventions économiques départementales.

*.Comité de pilotage de la politique de développement économique Région/Département* : créé par convention avec la Région Midi-Pyrénées (délibération de l'assemblée départementale du 23 juin 2008), le comité était en charge des dossiers de projets touristiques.

*.Commission du fonds de promotion* : créée par délibération du 17 juin 1986, la commission avait pour missions de définir une politique coordonnée de promotion du Département, de ses ressources et de ses produits et d'examiner les dossiers de demande de subvention.

**EDUCATION**

**.Organismes institutionnels**

***.Enseignement Occitan – comité de suivi de la convention cadre Etat-Région***

Régi par la convention cadre du 26 janvier 2017 (article 12).

Le comité de suivi de la convention est en charge du suivi de la mise en œuvre de la présente convention.

Le Département y désigne un titulaire et aucun suppléant.

Titulaire
Emmanuel CROS

***.Conseil départemental de l'éducation Nationale – CDEN***

Pour l'examen de toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public et l'enseignement dans le Département, le législateur a institué un conseil départemental de l'éducation nationale, associant l'État au Département, aux communes, à la région et aux représentants des personnels et des usagers. En application, des articles L.235-1 et R.235-1 du code de l'éducation, le Département est représenté, outre le Président du Conseil départemental, par cinq conseillers départementaux.

	Titulaires	Suppléants
5 conseillers départementaux titulaires et suppléants désignés par l'assemblée départementale	Dominique SARDEING	Cédric VAISSIÈRES
	Christiane LE CORRE	Jean-Michel BAYLET
	Jean-Luc DEPRINCE	Anne IUS
	Catherine BOURDONCLE	José GONZALEZ
	Bernard PÉCOU	Elisabeth CASTAGNÉ

**.Centre d'information et d'orientation – CIO**

Régi par l'article D.313-7 du code de l'éducation, le Centre a pour objectif d'aider à définir un parcours d'orientation par l'élaboration d'un véritable choix d'orientation scolaire et professionnelle. Le Département y désigne un titulaire.

Titulaire
Dominique SARDEING

**.Organismes de gestion des collèges privés (sous contrat d'association)**

Le contrat d'association prévoit la participation aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes des établissements du second degré, d'un représentant de la collectivité compétente (article L.442-8 du code de l'éducation).

Le Département est ainsi appelé à désigner un représentant (et un titulaire) dans les établissements ci-après :

**-Collège l'institut familial à Montauban**

Titulaire	Suppléant
Bernard PÉCOU	Elisabeth CASTAGNÉ

**-Collège Saint-Théodard à Montauban**

Titulaire	Suppléant
Elisabeth CASTAGNÉ	Bernard PÉCOU

**-Collège Notre Dame à Montauban**

Titulaire	Suppléant
Catherine BOURDONCLE	José GONZALEZ

**-Collège Saint-Joseph à Beaumont de Lomagne**

Titulaire	Suppléant
Jean-Luc DEPRINCE	Anne IUS

**-Collège Saint Antoine à Caussade**

Titulaire	Suppléant
Cédric VAISSIÈRES	Valérie RABAULT

**-Collège Jeanne d'Arc à Moissac**

Titulaire	Suppléant
Romain LOPEZ	Any DELCHER

*-Collège Sainte Claire à Dieupentale*

Titulaire	Suppléant
Marie-Claude NÈGRE	Alain BELLOC

**.Conseils d'Administration des collèges publics**

En application des dispositions des articles R.421-14 et R.421-33 du code de l'éducation, le conseil d'administration des collèges comprend deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement, en l'occurrence, le Département compétent en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement des collèges.

Le Département est représenté dans les établissements ci-après, par deux titulaires et deux suppléants.

*-Collège Flamens à Castelsarrasin*

Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe BÉSIERS	Christian ASTRUC
Véronique COLOMBIÉ	Marie-José MAURIÈGE

*-Collège Jean de Prades à Castelsarrasin*

Titulaires	Suppléants
Véronique COLOMBIÉ	Marie-José MAURIÈGE
Jean-Philippe BÉSIERS	Christian ASTRUC

*-Collège Theodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne*

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc DEPRINCE	Dominique SARDEING
Anne IUS	Christiane LE CORRE

*-Collège Pierre Darasse à Caussade*

Titulaires	Suppléants
Valérie RABAULT	Nadine SINOPOLI
Cédric VAISSIÈRES	Emmanuel CROS

*-Collège Jean Lacaze à Grisolles*

Titulaires	Suppléants
Marie-Claude NÈGRE	Dominique SARDEING
Alain BELLOC	Jean-Luc DEPRINCE

*-Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre*

Titulaires	Suppléants
Jérôme BEQ	Marie-Claude NÈGRE
Patricia DUCASSÉ	Alain BELLOC

*-Collège Antoine Perbosc à Lafrançaise*

Titulaires	Suppléants
Mathieu ALBUGUES	Véronique COLOMBIÉ
Sophie DELBREIL	Elisabeth CASTAGNÉ

*-Collège du Pays de Serres à Lauzerte*

Titulaires	Suppléants
Mathieu ALBUGUES	Véronique COLOMBIÉ
Sophie DELBREIL	Elisabeth CASTAGNÉ

*-Collège Ingres à Montauban*

Titulaires	Suppléants
Liliane MORVAN	Dominique SARDEING
Catherine BOURDONCLE	José GONZALEZ

*-Collège Olympe de Gouges à Montauban*

Titulaires	Suppléants
Catherine BOURDONCLE	Liliane MORVAN
José GONZALEZ	Dominique SARDEING

*-Collège Jean-Jaures à Montauban*

Titulaires	Suppléants
Ghislain DESCAZEAX	Liliane MORVAN
Catherine BOURDONCLE	Bernard PÉCOU

*-Collège Manuel Azaña à Montauban*

Titulaires	Suppléants
José GONZALEZ	Ghislain DESCAZEAX
Catherine BOURDONCLE	Bernard PÉCOU

*-Collège de la cité scolaire François Mitterrand à Moissac*

Titulaires	Suppléants
Dominique SARDEING	Any DELCHER
Romain LOPEZ	Marie-José MAURIÈGE

*-Collège Vercingetorix à Montech*

Titulaires	Suppléants
Dominique SARDEING	Alain BELLOC
Michel WEILL	Marie-Claude NÈGRE

*-Collège Jean-Honoré Fragonard à Négrepelisse*

Titulaires	Suppléants
Cédric VAISSIÈRES	Nadine SINOPOLI
Valérie RABAULT	Emmanuel CROS

*-Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val*

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CROS	Cédric VAISSIÈRES
Nadine SINOPOLI	Valérie RABAULT

*-Collège Jean-Rostand à Valence d'Agen*

Titulaires	Suppléants
Christiane LE CORRE	Jean-Luc DEPRINCE
Jean-Michel BAYLET	Dominique SARDEING

*-Collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne*

Titulaires	Suppléants
Marie-Claude NÈGRE	Dominique SARDEING
Alain BELLOC	Jean-Luc DEPRINCE

**.Commission régionale de concertation en matière d'enseignement privé**

La commission est une instance consultative concernant les contrats entre l'État et les établissements d'enseignement privé (articles R.442-66 et R.442-68 du code de l'éducation). Les départements y sont représentés par deux conseillers départementaux (et autant de suppléants).

Titulaires	Suppléants
Marie-José MAURIÈGE	Christian ASTRUC
Bernard PÉCOU	Clarisse HEULLAND

**.Conseil académique de l'éducation nationale**

Ce conseil est un organe consultatif sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public de l'enseignement dans l'académie (articles R.234-2, R.234-3, et R.234-4 du code de l'éducation).

Le Département y est représenté par un titulaire et un suppléant.

Titulaire	Suppléant
Dominique SARDEING	Jean-Luc DEPRINCE

**.Association Ecole des métiers – CFA de Tarn et Garonne**

L'association a pour but la création et la gestion d'un Centre de Formation d'Apprentis Départemental oeuvrant en matière de formation professionnelle continue et de promotion sociale. Le Département, en qualité de membre fondateur, associé notamment à la Chambre des métiers, à la Chambre de commerce et d'industrie et aux villes de Montauban, Castelsarrasin et Moissac, est représenté à l'assemblée générale de l'Association par 6 conseillers départementaux dont quatre sont appelés à siéger au sein du conseil d'administration et un élu au Bureau.

Six conseillers départementaux sont à désigner.

Titulaires
Dominique SARDEING
Emmanuel CROS
Anne IUS
Nadine SINOPOLI
Catherine BOURDONCLE
Cédric VAISSIÈRES

**.Organismes caducs**

*.Actions départementales des projets d'établissements des collèges – comité de pilotage* : Cet organisme n'est plus actif.

Le Département était représenté par Président du Conseil départemental et par deux conseillers titulaires.

***Entre temps le Département a reçu une demande de désignation de la région. Je vous propose d'ajouter cette commission aux désignations. Le descriptif vous est distribué***

**.Commission départementale des transports scolaires**

La région Occitanie a décidé dès 2018 de la constitution de commissions départementales de transport scolaire qui réunissent, dans chaque département, aux côtés d'élus régionaux, des représentants du Département, des Maires du département, des parents d'élèves, des transporteurs et du Directeur académique des services de l'Education Nationale. Ces commissions ont pour triple objet d'examiner les demandes de dérogation aux règlements des transports scolaires, les projets d'évolution du plan de transport scolaire et plus généralement d'être consultés sur la construction de la nouvelle politique régionale.

Ces commissions ont activement contribué à la définition de la stratégie régionale d'harmonisation de la réglementation en matière de transport scolaire engagée dès 2018, afin de conjuguer au mieux exigence d'égalité de traitement des usagers à l'échelle régionale et prise en compte de la diversité des territoires qui composent la région.

Le Département y est représenté par un titulaire et un suppléant.

Titulaire	Suppléant
Dominique SARDEING	Nadine SINOPOLI

**.Organismes départementaux et interdépartementaux*****.Institution interdépartementale du plan de gestion des étiages du bassin de l'Aveyron (Tarn / Tarn-et-Garonne)***

Régie par les articles L.5421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, l'Institution a pour mission d'assurer la gestion coordonnée des différents barrages (dont les relations avec EDF) en intégrant les contraintes liées au soutien d'étiage et à la fourniture de l'eau (irrigants).

En application de l'article 6 de ses statuts, le Département de Tarn-et-Garonne est représenté au conseil d'administration de l'Institution par 4 élus.

Titulaires
Emmanuel CROS
Alain BELLOC
Elisabeth CASTAGNÉ
Catherine BOURDONCLE

***.Institution interdépartementale du barrage de Saint Géraud***

Créée en octobre 1981, l'Institution interdépartementale régie par les articles L.5421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, constituée des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, a pour objet, après avoir construit le barrage sur le Cérou, de l'exploiter, d'assurer son entretien et la mise en œuvre des règles de sécurité. 4 élus tarn et garonnais siègent au conseil d'administration

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CROS	Jean-Luc DEPRINCE
Alain BELLOC	Jérôme BEQ
Elisabeth CASTAGNÉ	Liliane MORVAN
Jean-Claude BERTELLI	Christian ASTRUC

***.Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne***

En qualité d'établissement public, le Syndicat contribue à une gestion intégrée du bassin de la Garonne en préservant les ressources naturelles et en garantissant la cohérence et la solidarité des actions (gestion de la ressource, prévention des inondations, mise en valeur des cours d'eau, gestion et préservation des milieux naturels). Il associe sur le périmètre du bassin de la Garonne composé des bassins du Lot, Tarn-Aveyron, Ariège et Neste-Gascogne, les Départements de Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde ainsi que les régions Occitanie et Nouvelle aquitaine.

En application de l'article 7 des statuts, le Département du Tarn-et-Garonne dispose des deux délégués.

Titulaires
Emmanuel CROS
Alain BELLOC

**.Entente « Neste et rivière de Gascogne »**

L'entente matérialise la coopération engagée avec les départements des Hautes Pyrénées, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne et Landes pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Chaque collectivité partenaire est représentée dans les réunions de l'Entente par un conseiller départemental.

Titulaire
Jean-Luc DEPRINCE

**.Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste et Gascogne**

Souhaitant pouvoir coopérer sur le périmètre du territoire « Garonne-Ariège, Neste-Rivières de Gascogne, les collectivités concernées ont organisé leur partenariat sous forme associative.

Il s'agit pour les Départements de l'Ariège, du Gers, de Gironde, des Hautes Pyrénées, du Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne et pour les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, de coordonner la gestion quantitative de l'eau. Le département de Tarn-et-Garonne dispose d'un siège.

Titulaire
Alain BELLOC

**.Association pour l'entente interdépartementale du bassin du Tescou**

L'association a pour but de mettre en œuvre le projet stratégique de territoire du bassin versant du Tescou en facilitant l'action des acteurs publics et privés et en aidant à la mobilisation des financements. Son organisation repose sur une coprésidence assurée par 2 maires issus du Département du Tarn-et-Garonne et du Tarn, 2 vice-présidents ayant la qualité de conseiller départemental et des représentants des intercommunalités et commune concernées. En application de l'article 8 des statuts, le Département de Tarn-et-Garonne dispose de 2 sièges.

Titulaires
Alain BELLOC
Jérôme BEQ

**.Comité de pilotage des espaces naturels sensibles**

Au titre de la politique des espaces naturels sensibles mise en œuvre par le Département, le comité de pilotage est appelé à rendre un avis en matière de préservation de la qualité des sites, des paysages et des espaces naturels. Outre le président du Conseil départemental, le comité comprend 4 conseillers départementaux, 3 représentants des associations de protection de l'environnement et un représentant de la chambre d'agriculture.

Quatre conseillers départementaux sont à désigner.

4 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Titulaires
	Emmanuel CROS
	Alain BELLOC
	Catherine BOURDONCLE
	Christiane LE CORRE

**.Comité départemental de l'environnement**

Créé par délibération de l'assemblée départementale du 14 octobre 1991 sous forme associative, le comité a pour but de rassembler les informations et de mener une réflexion sur les problématiques d'environnement. Il est composé du président du Conseil départemental, de 10 conseillers départementaux, de 5 maires, du Préfet et de représentants d'associations ou d'organismes œuvrant en la matière. Dans ce cadre, 10 élus sont appelés à y siéger.

10 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Titulaires
	Emmanuel CROS
	Alain BELLOC
	Dominique SARDEING
	Catherine BOURDONCLE
	Jérôme BEQ
	Jean-Luc DEPRINCE
	Ghislain DESCAZEAUX
	Christian ASTRUC
	Jean-Claude BERTELLI
Liliane MORVAN	

**.Organismes institutionnels****.Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**

Dans chaque département, une commission présidée par le président du tribunal administratif établit une liste d'aptitude des commissaires enquêteurs (article L.123-4 du code de l'environnement). Le Département y est représenté par un conseiller départemental (article R.123-34).

Un conseiller départemental est à désigner.

Titulaire
Marie-Claude NÈGRE

**.Commissions de l'eau**

Pour l'élaboration et le suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux répondant aux dispositions des articles L.212-3 et suivants du code de l'environnement, une commission de l'eau (CLE) est créée par le Préfet. Elle associe des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, des représentants des usagers, propriétaires fonciers, associations concernées ainsi que des représentants de l'État.

Le Département est représenté au sein des commissions par un élu.

*.Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Viaux*

Titulaire
Alain BELLOC

*.Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Garonne*

Titulaire
Alain BELLOC

*. Commission locale de l'eau (CLE) « Neste et rivières de Gascogne »*

Titulaire
Jean-Luc DEPRINCE

***.Commissions de suivi des installations classées***

Les commissions de suivi de site créées par le préfet autour des installations classées pour la protection de l'environnement (article R.125-5 et suivants) réunissent des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des riverains, des exploitants et des salariés. La commission a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques, de suivre l'activité des installations et de promouvoir l'information du public. Le Département y est représenté, selon le type de commission, par 1 ou deux membres.

*.Commission de suivi de site du pôle bio-énergies de traitement et de valorisation des déchets de la société Drimm à Montech*

Titulaire	Suppléant
Dominique SARDEING	Alain BELLOC

*.Commission de suivi de site de la société Butagaz à Castelsarrasin*

Titulaires	Suppléants
Dominique SARDEING	Alain BELLOC
Jean-Philippe BÉSIERS	Véronique COLOMBIÉ

*.Commission de suivi de site de la société Gruel Fayer à Labastide-St-Pierre*

Titulaire	Suppléant
Jérôme BEQ	Marie-Claude NÈGRE

*.Commission de suivi de site de la société Logitia à Montbartier*

Titulaires	Suppléants
Alain BELLOC	Marie-Claude NÈGRE
Dominique SARDEING	Michel WEILL

*.Commission de suivi de site de l'usine d'incinération de déchets à Montauban (SIRTOMAD/SUEZ)*

Titulaire	Suppléant
Michel WEILL	Alain BELLOC

***.Commission d'élaboration et de suivi du plan de gestion environnementale « NESTE et rivières de Gascogne »***

La commission NESTE est une instance de concertation de l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin Adour-Garonne (gestion opérationnelle, quantitative de la ressource en eau, meilleure cohérence des usages...). Elle comprend 50 membres répartis entre 4 collèges : collège « CACG » (compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne), collège des collectivités territoriales, collège des établissements publics, collège des usagers. Le Département de Tarn-et-Garonne dispose de 2 sièges, tout comme les départements du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Lot-et-Garonne.

.un premier siège au titre du collège « CACG »

Titulaire	Suppléant
Alain BELLOC	Jean-Luc DEPRINCE

.un deuxième siège au titre du collège des collectivités territoriales.

Titulaire	Suppléant
Anne IUS	Marie-Claude NÈGRE

***.Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques-CODERST***

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques concourt à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. Présidé par le préfet, le Conseil comprend des représentants des services de l'État, le directeur général de l'agence régionale de santé, des représentants des collectivités territoriales et des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines ainsi que des personnalités qualifiées (article R.1416-2 du code de la santé publique). Deux conseillers départementaux y siègent (et autant de suppléants).

Titulaires	Suppléants
Alain BELLOC	Jérôme BEQ
Clarisse HEULLAND	Mathieu ALBUGUES

***.Commission départementale de la nature, des paysages et des sites -CODENAPS***

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles, et de l'espace dans un souci de développement durable. Présidée par le préfet, elle est composée de représentants des services de l'Etat, de représentants élus des collectivités territoriales, de personnalités qualifiées et des personnes compétentes dans les domaines d'intervention de chaque formation spécialisée (article R.3141-17 du code de l'environnement). Le Département dispose, selon les formations, de 1 à 2 représentants.

-formation « carrières »

Titulaires	Suppléants
Alain BELLOC	Jérôme BEQ
Emmanuel CROS	Nadine SINOPOLI

-formation « faune sauvage captive »

Titulaire	Suppléant
Alain BELLOC	Jérôme BEQ

-formation « nature »

Titulaires	Suppléants
Alain BELLOC	Jérôme BEQ
Emmanuel CROS	Liliane MORVAN

-formation « publicité »

Titulaire	Suppléant
Alain BELLOC	Jérôme BEQ

-formation « sites et paysages »

Titulaire	Suppléant
Alain BELLOC	Jérôme BEQ

### ***.Commission départementale des risques naturels majeurs***

La commission départementale des risques naturels majeurs concourt à l'élaboration et la mise en oeuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs. Présidée par le préfet, elle comprend en nombre égal des représentants élus des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics territoriaux de bassin situés en tout ou partie dans le département, des représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires et des associations intéressés, ainsi que des représentants des assurances, des notaires, de la propriété foncière et forestière et des personnalités qualifiées (article R.565-6 du code de l'environnement). Le Département dispose de trois représentants.

Titulaires
Alain BELLOC
Jérôme BEQ
Emmanuel CROS

.Organismes caducs

.*Commission ad hoc de surveillance et d'information relative aux gaz de schiste* : créée par délibération du 15 novembre 2012/Commission structurée en pays (Pôle d'équilibre territorial et rural) : Garonne Quercy Gascogne / 4 élus, Midi-Quercy / 2 élus, Montalbanais/ 5 élus. Instauration d'un moratoire sur les projets de gaz de schiste.

## FINANCES

**.Organismes institutionnels****.Commission départementale des impôts directs locaux - CDIDL**

Régie par les articles 1651 et 1651 E du code général des impôts, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires est saisie des litiges résultant, dans le cadre d'une procédure de rectification contradictoire, d'un désaccord entre un contribuable et l'administration sur des rehaussements notifiés en matière d'impôts sur les bénéficiaires ou de taxes sur le chiffre d'affaires.

Pour la fixation des valeurs locatives des propriétés bâties, la commission comprend un conseiller départemental. Le Département désigne ainsi un titulaire et un suppléant.

Titulaire	Suppléant
Marie-Claude NÈGRE	Valérie RABAULT

**.Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels - CDVLPP**

La commission est compétente pour délimiter les secteurs géographiques locatifs, fixer les tarifs au m<sup>2</sup> de chaque catégorie, classer les locaux, décider de l'application de coefficients de localisation. Elle intervient lors de désaccords survenus entre l'administration et le contribuable (articles 1650 B et 371 ter I et 371 ter J du code général des impôts). Le Département y est représenté par deux titulaires et deux suppléants.

Titulaire	Suppléant
Marie-Claude NÈGRE	Valérie RABAULT
Liliane MORVAN	José GONZALEZ

**.Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées - CLECRT**

Régie par l'article 133 de la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, la commission est consultée sur l'évaluation préalable des charges correspondant aux compétences transférées et sur les modalités de leur compensation. Le Département y est représenté par quatre titulaires.

Titulaires
Marie-Claude NÈGRE
Christiane LE CORRE
Valérie RABAULT
Marie-José MAURIÈGE

**JEUNESSE, SPORTS et LOISIRS****.Organisme associatif et d'intérêt départemental****.Comité départemental de la jeunesse au plein air**

Le comité départemental de la jeunesse au plein air (loi 1901) s'est assigné comme objectif de rendre effectif le droit aux vacances pour tous les jeunes, de favoriser le développement des structures d'accueil, et de promouvoir une éducation à la solidarité et à la citoyenneté. Le Département est représenté au sein de l'association par deux élus.

Deux conseillers départementaux titulaires et deux suppléants sont à désigner.

Titulaires	Suppléants
Dominique SARDEING	Cédric VAISSIÈRES
Bernard PÉCOU	Marie-José MAURIÈGE

.Organismes caducs

.Commission loisirs des jeunes : la commission était composée, outre le président du Conseil départemental, de sept titulaires. Les travaux de la commission sont confiés à la commission d'étude « Education ».

**JUSTICE – SECURITE CIVILE****.Organismes institutionnels****.Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes**

Institué par arrêté préfectoral modifié du 23 décembre 2014, le conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a pour mission la mise en œuvre des politiques publiques dans ces domaines. Sa compétence inclut la prévention des conduites d'addiction, la lutte contre l'insécurité routière et plus généralement contre les violences et incivilités de toute nature. Le président du Conseil Départemental et le Procureur de la République en sont les vice-présidents. Six conseillers départementaux en sont membres.

	Titulaires
6 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Nadine SINOPOLI
	José GONZALEZ
	Catherine BOURDONCLE
	Christiane LE CORRE
	Ghislain DESCAZEAUX
	Patricia DUCASSÉ

**.Commission jury d'assises**

Régie par les articles 259 et 262 du code de procédure pénale.

Dans le ressort de chaque cour d'assises une liste du jury criminel est établie. Cette liste annuelle est dressée par une commission composée notamment de cinq conseillers départementaux désignés chaque année.

C'est ainsi que le Département désigne cinq conseillers départementaux.

	Titulaires
5 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Catherine BOURDONCLE
	José GONZALEZ
	Anne IUS
	Any DELCHER
	Mathieu ALBUGUES

**.Conseil départemental de sécurité civile**

Régi par l'arrêté préfectoral du 15 août 2015 (article 4).

Ce conseil participe dans le département, de par ses avis et recommandations, à l'évaluation des risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement, à la préparation à la gestion des crises et à la définition des actions d'alerte, d'information et de protection de la population, ainsi qu'à la promotion du volontariat en faveur de la sécurité civile. Présidé par le Préfet, il comprend dans sa formation plénière, deux représentants du Conseil départemental (arrêté préfectoral du 11 août 2015). Le Département y est représenté par deux titulaires.

Titulaires
Emmanuel CROS
Jérôme BEQ

**.Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité**

La commission est l'organisme compétent, à l'échelon du département pour donner son avis, à l'autorité investie du pouvoir de police (décret n°95-260 du 8 mars 1995). Elle exerce sa mission dans différents domaines (accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, etc).

- A la commission plénière, trois conseillers départementaux représentent le Département (avec deux suppléants par titulaire).

Titulaires	Suppléants
Emmanuel CROS	Dominique SARDEING
	Catherine BOURDONCLE
Jean-Luc DEPRINCE	José GONZALEZ
	Christiane LE CORRE
Nadine SINOPOLI	Jean-Michel BAYLET
	Anne IUS

- A la sous commission pour l'accessibilité des personnes handicapées, le Département dispose d'un siège au titre de la représentation des maîtres d'ouvrage gestionnaires de voirie et d'espaces publics.

Titulaire	Suppléant
Emmanuel CROS	Jean-Luc DEPRINCE

### **.Organisme associatif et d'intérêt départemental**

#### ***.Association d'aide aux victimes devenue France Victimes 82 – AVIR***

Régie par les statuts France Victimes 82 – AVIR l'association a pour objet d'accompagner les victimes d'infractions pénales, de catastrophes naturelles et de mener des missions de justice. Le Département y est représenté par un titulaire.

Titulaire
José GONZALEZ

### **ORGANISATION TERRITORIALE**

### **.Organisme institutionnel**

#### ***.Commission départementale de la présence postale territoriale***

Une commission départementale de la présence postale territoriale est instituée dans chaque Département (décret n°2007-448 du 25 mars 2007). Elle réunit différents élus locaux du territoire concerné, et notamment deux conseillers départementaux désignés pour trois ans par leurs pairs au sein de chaque collectivité.

Deux élus suppléants sont à désigner.

Titulaires	Suppléants
Marie-Claude NÈGRE	Alain BELLOC
Dominique SARDEING	Marie-José MAURIÈGE

### **RESSOURCES HUMAINES**

### **.Organisme départemental et interdépartemental**

#### ***.Centre départemental de l'enfance et de la famille - Commissions administratives paritaires locales***

Pour les établissements à caractère social dont les agents relèvent de la fonction publique hospitalière, des commissions administratives paritaires locales sont créées (décret n°2003-655 du 18 juillet 2003). A l'instar des commissions pour la fonction publique territoriale, elles sont consultées sur les questions d'ordre individuel concernant les agents. Ces commissions sont actuellement au nombre de trois. Elles sont présidées par le président du Conseil départemental et comporte un élu désigné par l'Assemblée.

	Titulaires
1 conseiller départemental désigné par l'assemblée départementale	José GONZALEZ

**.Organismes institutionnels****.Commission départementale de l'emploi et de l'insertion**

Les articles R. 5112-11 et suivants du code du travail régissent les commissions départementales de l'emploi et de l'insertion. Ces commissions, présidées par le préfet, concourent à la mise en œuvre des orientations de la politique publique en la matière. L'article R. 5112-14 du code du travail en détermine la composition. A ce titre, un membre du conseil départemental élu par l'assemblée départementale y siège. Un conseiller départemental est à désigner

Titulaire
Anne IUS

**.Jury des concours et examens professionnels départementaux**

Le centre de gestion organisateur des concours et examens procède au recueil des propositions des collectivités non affiliées, sur des noms pouvant figurer sur cette liste de composition de jury (décret 2013-593 du 5 juillet 2013). Le Département désigne trois conseillers départementaux et deux suppléants.

Titulaires	Suppléants
Anne IUS	Christiane LE CORRE
Marie-Claude NÈGRE	Elisabeth CASTAGNÉ
Marie-José MAURIÈGE	

**.Centre départemental de gestion de Tarn et Garonne, collège des collectivités non affiliées**

Le centre départemental de gestion a pour mission d'aider les collectivités locales dans la gestion de leurs ressources humaines en assurant différentes missions, dont l'organisation des concours (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sur le statut de la fonction publique territoriale et décret n°85-643). Le Département de Tarn et Garonne dispose de deux sièges. Ainsi, deux conseillers départementaux et deux suppléants sont à désigner.

Titulaires	Suppléants
Anne IUS	Dominique SARDEING
Catherine BOURDONCLE	José GONZALEZ

**.Organisme associatif et d'intérêt départemental****. Association départementale des œuvres sociales du personnel départemental-ADOS**

L'association a pour mission toute œuvre à caractère social. En application de l'article 5 de ses statuts, le Département est représenté au conseil d'administration de l'association par sept membres représentant la collectivité et un membre de droit : le Président du Conseil Départemental.

	Titulaires
7 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Marie-Claude NÈGRE
	José GONZALEZ
	Christiane LE CORRE
	Dominique SARDEING
	Jean-Luc DEPRINCE
	Marie-José MAURIÈGE
	Anne IUS

**SOLIDARITE – SANTE – LOGEMENT****.Organismes institutionnels****.Agence régionale de santé – comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires**

L'article R. 6313-1 du code de la santé publique prévoit la mise en place dans chaque département d'un comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires. Cet organisme veille à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population.

Le comité est coprésidé par le préfet et le directeur général de l'agence régionale de santé et comprend notamment des représentants des collectivités territoriales. A ce titre, un conseiller départemental désigné par le conseil départemental y siège.

Titulaire
José GONZALEZ

**.Conseil de famille des pupilles de l'État**

Dans chaque département est installé un conseil de famille qui intervient en tant qu'organe chargé de la tutelle. L'article R. 224-3 du code de l'action sociale et des familles dispose que deux représentants du conseil départemental désignés par l'assemblée départementale y siègent.

Titulaires
José GONZALEZ
Nadine SINOPOLI

**.Commission départementale consultative des gens du voyage**

Créée par la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et définie par le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à sa composition et à son fonctionnement, la commission est coprésidée par le préfet de Département et le président du Conseil Départemental. Le Département est, en outre, représenté par quatre élus désignés par l'assemblée départementale (et autant de suppléants).

	Titulaires	Suppléants
4 conseillers départementaux titulaires et suppléants désignés par l'assemblée départementale	Marie-Claude NÈGRE	Christiane LE CORRE
	José GONZALEZ	Catherine BOURDONCLE
	Cédric VAISSIÈRES	Romain LOPEZ
	Dominique SARDEING	Liliane MORVAN

*Le Président co-préside cette commission en tant que Président du Conseil Départemental.*

*Il peut désigner son représentant en dehors des élus désignés par l'assemblée départementale.*

**. Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Les dispositions du code de l'action sociale et des familles organisent la représentation des départements dans les établissements sociaux et médico-sociaux que sont les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ainsi, l'article R. 315-6 du code précise que trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie les frais de prise en charge des personnes accueillies, siègent au conseil d'administration des EHPAD. La répartition des trois sièges est effectuée à proportion des financements pour les frais de prise en charge des personnes accueillies des différents Départements. Les élus sont désignés par l'assemblée délibérante du Département. Les EHPAD au sein desquels des élus départementaux sont amenés à siéger au conseil d'administration sont listés ci-dessous :

\* Beaumont de Lomagne :

Titulaires
Dominique SARDEING
Anne IUS

\* Fronton :

Titulaire
Marie-Claude NÈGRE

\* Grenade :

Titulaire
Alain BELLOC

\* Grisolles :

Titulaires
Alain BELLOC
Marie-Claude NÈGRE

\* Laguëpie :

Titulaires
Emmanuel CROS
Nadine SINOPOLI

\* Lauzerte :

Titulaires
Christiane LE CORRE
Mathieu ALBUGUES
Sophie DELBREIL

\* Montcuq :

Titulaire
Mathieu ALBUGUES

\* Montech-Escatalens :

Titulaires
Dominique SARDEING
Michel WEILL

\* Saint-Antonin Noble Val :

Titulaires
Emmanuel CROS
Nadine SINOPOLI
Cédric VAISSIÈRES

\* Villemur sur Tarn :

Titulaire
Jérôme BEQ

\* Valence d' Agen :

Titulaire
Christiane LE CORRE

\* Verdun sur Garonne :

Titulaires
Marie-Claude NÈGRE
Alain BELLOC

### **.Organismes associatifs et d'intérêt départemental**

#### **. Accueil du fort**

L'association du « fort » est un lieu d'accueil, de vie et de culture ouvert à tous qui favorise aux travers de ses activités le brassage de populations d'âges et d'origines diverses, la mixité sociale, la valorisation du potentiel des jeunes et le soutien aux projets associatifs et culturels.

Les statuts de l'association prévoient la représentation du Département par un élu titulaire et un élu suppléant désignés par l'assemblée départementale.

Titulaire	Suppléant
José GONZALEZ	Catherine BOURDONCLE

**.Association Accompagner Partager Innover dans le secteur Médico-**

L'association a pour objet la structuration, l'organisation et le développement des personnes de réponses innovantes et adaptées aux besoins des personnes de tout âge en situation d'inadaptation sociale, qui peuvent être des handicaps physique, mental, sensoriel, social mais aussi celui de la dépendance. L'objet de l'association entrant dans le champ des compétences du Département, les statuts confèrent au Département la qualité de membre de droit.

Un conseiller départemental est à désigner.

Titulaire
Jean-Luc DEPRINCE

**.Association départementale pour l'information sur le logement 82 (ADIL 82)**

L'association a pour objet d'informer le public sur toute question touchant au logement et à l'habitat (article L. 366-1 du code de la construction et de l'habitation). Les statuts de l'association prévoient en conformité avec les textes en vigueur, la présence du Département en tant que membre de droit. Deux élus départementaux sont désignés par l'assemblée départementale pour représenter le Département au sein de cette association.

Titulaires
José GONZALEZ
Catherine BOURDONCLE

**.Association départementale d'intégration d'adultes en difficultés (A.D.I.A.D)**

L'association a pour objet d'aider les personnes en difficultés à surmonter les problèmes professionnels, personnels et sociaux susceptibles de faire obstacle à leur intégration sociale et à leur insertion professionnelle.

Le Département est représenté par un élu désigné par l'assemblée départementale pour participer aux réunions de l'association.

Titulaire
Nadine SINOPOLI

**.Association des pupilles et des anciens pupilles de Tarn-et-Garonne**

Les pupilles de l'État sont des mineurs confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département. L'association des pupilles et des anciens pupilles de Tarn-et-Garonne a pour objet de venir en aide aux pupilles par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

Le Département est représenté par un élu désigné par l'assemblée départementale pour participer aux réunions de l'association.

Titulaire
Nadine SINOPOLI

**.Association « la petite maison »**

L'association a pour but d'assurer l'accueil des familles et amis de détenus à l'extérieur de la maison d'arrêt de Montauban, notamment au moment des parloirs, afin de participer au maintien des liens familiaux et sociaux essentiels à la réinsertion des détenus dans la vie de la cité. Le Département de Tarn-et-Garonne est membre de droit de l'association selon ses statuts. A ce titre, il est représenté par un élu désigné par l'assemblée départementale pour participer aux réunions de l'association.

Titulaire
Catherine BOURDONCLE

**.Association locale présence verte Midi-Pyrénées Nord**

L'association est née de la fusion entre l'association Présence Verte Tarn-et-Garonne et Présence Verte Tarn-Aveyron-Lot en 2018. Elle a pour but de faciliter le maintien à domicile et d'aider à la vie quotidienne, par la promotion et la mise en œuvre de la téléassistance à domicile. Elle entre ainsi dans le cadre des compétences « solidarité et santé » du Département et, à ce titre, la représentation de la collectivité y est organisée. Un représentant du Département siège au conseil d'administration en tant que membre partenaire.

Un conseiller départemental est à désigner.

Titulaire
José GONZALEZ

**.Fondation OPTEO (anciennement association Départementale d'amis et parents d'enfants inadaptés - ADAPEI 12)**

La fondation OPTEO, reconnue d'utilité publique, a été créée en 2018. Elle succède à l'association Départementale d'amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) de l'Aveyron et de Tarn-et-Garonne au sein de laquelle le Département de Tarn-et-Garonne était membre. Cette fondation a pour objet d'œuvrer dans le domaine sanitaire et social et plus précisément auprès de publics en situation de handicap. L'assemblée départementale désigne deux élus pour représenter le Département auprès de cette fondation.

Titulaire
José GONZALEZ
Catherine BOURDONCLE

**.Maison d'accueil et de résidence pour personnes âgées (MARPA)**

Les maisons d'accueil et de résidence pour personnes âgées (MARPA) sont des établissements sociaux ou médico-sociaux chargés de l'accueil de personnes âgées.

Ces structures sont gérées par des associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et entretiennent des liens avec le Département notamment au niveau de la fixation des tarifs d'accueil de leurs résidents. Plusieurs structures sont répertoriées sur le territoire départemental.

\* *Association gestionnaire de la MARPA de Montalzat.* Les statuts de l'association prévoient que le Département de Tarn-et-Garonne est membre de droit de l'association. Il dispose à ce titre d'un siège au sein de l'assemblée générale de l'association. L'élu est désigné par l'assemblée départementale.

Titulaire
Nadine SINOPOLI

\* *association aide et secours aux personnes âgées de Montaigu de gestionnaire de la MARPA de Montaigu de Quercy*

Les statuts de la l'association prévoient que le Département de Tarn-et-Garonne est membre du conseil d'administration de l'association. Le département y est représenté par les deux conseillers départementaux du canton de la zone d'intervention de l'association désignés par l'assemblée départementale, ainsi que par le Président du Conseil départemental.

2 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Titulaires
	Mathieu ALBUGUES Sophie DELBREIL

***.Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en Tarn-et-Garonne***

L'association a pour objet d'une part d'analyser et de faire connaître les demandes et les besoins des jeunes confrontés à des difficultés, quelle qu'en soit la nature (formation, emploi, logement, santé, loisirs...) d'autre part de promouvoir toute action favorisant l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes. Le Département de Tarn-et-Garonne est membre de droit de l'association selon ses statuts.

A ce titre, il est représenté par deux élus désignés par l'assemblée départementale pour participer aux réunions de l'association, ainsi que par le Président du Conseil Départemental.

2 conseillers départementaux désignés par l'assemblée départementale	Titulaires
	Anne IUS Elisabeth CASTAGNÉ

***.Mouvement français pour le planning familial***

L'association a pour objet de lutter pour construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes, et contre toute forme de discrimination liée au genre. Elle lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente.

Le Département est représenté par un élu désigné par l'assemblée départementale pour participer aux réunions de l'association.

Titulaire
Catherine BOURDONCLE

***.Solidaire pour l'habitat Tarn-et-Garonne (SOLHA82)***

L'objet de l'association est d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat, d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté et plus généralement de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale territoriale et participative.

Le Département est représenté par un élu désigné par l'assemblée départementale pour participer aux réunions de l'association, ainsi qu'un suppléant désigné dans les mêmes conditions.

Titulaire
José GONZALEZ

<b>TOURISME</b>
-----------------

<b>.Organismes associatifs et d'intérêt départemental</b>
---

**.Association logis de Tarn-et-Garonne**

L'association a pour objectif de regrouper des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie dans le Département. A ce titre, plusieurs collectivités territoriales présentes sur le territoire d'action de l'association sont invitées à participer à ses réunions. Un élu désigné par l'assemblée départementale représente le Département.

Titulaire
Anne IUS

**.Comité régional du tourisme et des loisirs de la région Occitanie**

L'association a pour objet la mise en œuvre d'actions relevant de la politique touristique régionale définie par la Région dans les domaines de la formation professionnelle et du partage du savoir, de la promotion et la coordination des actions de promotion touristique. Elle associe différents partenaires, que ce soit des entités publiques ou bien encore des acteurs locaux de tourisme. L'article 5.1 des statuts détermine la composition de l'association en indiquant que les collectivités territoriales autres que la Région y sont représentées par leurs organismes locaux du tourisme. Le Département de Tarn-et-Garonne y est représenté par l'Association Départementale du Tourisme de Tarn-et-Garonne.

**.Organismes caducs**

*.Comité tourisme avenir* : créé par une délibération de l'assemblée départementale du 25 juin 2010, ce comité était chargé de valider l'éligibilité touristique et financière d'un projet vis-à-vis des orientations stratégiques du Schéma Départemental d'Orientation Touristique. Il a depuis la promulgation de la loi NOTRe été abrogé suite à la perte de la compétence départementale en intervention économique.

<b>VOIRIE</b>
---------------

<b>.Organismes institutionnels</b>
------------------------------------

**.Commission départementale de la sécurité routière**

La commission est consultée préalablement à toute décision prise en matière de sécurité routière (articles R. 411-11 et suivants du code de la route). Elle est présidée par le préfet et comprend des élus locaux mais aussi des représentants d'associations d'usagers, des organisations professionnelles et des fédérations sportives. Deux élus titulaires ainsi que deux élus suppléants sont désignés par l'assemblée départementale pour siéger à la commission.

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc DEPRINCE	Sophie DELBREIL
Cédric VAISSIÈRES	Emmanuel CROS

**.Conseil départemental de sécurité routière - comité de pilotage**

Cet organisme qui se réunit tous les deux mois regroupe l'ensemble des acteurs locaux afin de suivre l'évolution de l'accidentalité locale et de mettre en œuvre les correctifs adaptés avec les leviers de communication/prévention, de contrôle/sanction ou éventuellement de gestion des infrastructures routières. Il se réunit à l'initiative des services préfectoraux compétents en matière de sécurité routière.

Il est une émanation du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Un élu est désigné par l'assemblée départementale pour siéger à ce comité de pilotage.

Titulaire
Cédric VAISSIÈRES

**.Comité d'itinéraire de la véloroute 87**

Afin de préfigurer le comité d'itinéraire de la véloroute V87, une convention de partenariat a été signée entre les cinq Départements (l'Allier, la Creuse, la Corrèze, le Lot, le Tarn-et-Garonne) concernés et la Nouvelle Aquitaine (délibération de l'assemblée départementale du 21 octobre 2020). La convention qui a pour objectif de définir une identité commune partagée, permettant de vérifier l'hypothèse d'une possible valorisation et singularisation de l'itinéraire, organise un comité de pilotage pour en coordonner l'action.

L'assemblée délibérante désigne un élu pour représenter le Département à ce comité de pilotage.

Titulaire
Jérôme BEQ

**.Organismes associatifs et d'intérêt départemental**

**.Comité départemental de la prévention routière**

L'association de prévention routière dispose d'une organisation partagée entre un centre national, des directions régionales et des comités départementaux. Les comités départementaux sont chaque année à l'origine de nombreuses actions dans les domaines d'intervention prioritaires de l'association. Le Département est représenté au sein du Comité par un élu titulaire et un élu suppléant désignés par l'assemblée départementale.

Titulaire	Suppléant
Cédric VAISSIÈRES	José GONZALEZ

**.Vélo et territoires**

L'association constitue un réseau de personnes publiques mobilisées dans une dynamique collégiale pour améliorer les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires. L'association est dotée de plusieurs instances pour son fonctionnement. Son assemblée générale dans laquelle tous les membres adhérents sont invités, se réunit au moins une fois par an.

Un élu titulaire et un élu suppléant sont désignés par l'assemblée départementale pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne à cette association.

Titulaire	Suppléant
Jérôme BEQ	Cédric VAISSIÈRES